



Research Article

LES RIVALITÉS CONFLICTUELLES LIÉES À L'OCCUPATION DE L'ESPACE DANS LA PROVINCE
DU GUÉRA: LE CAS DU DÉPARTEMENT DU GUÉRA(MONGO) AU TCHAD

*Mahamat Ibni Bichara

Département d'Histoire, École Normale Supérieure de N'Djamena, TCHAD

Received 25th April 2023; Accepted 20th May 2023; Published online 26th June 2023

Abstract

Les rivalités conflictuelles pour l'occupation de l'espace le département du Guéra tirent leurs origines dans une avalanche de contingences, qui remontent de la période de la mise en place de la population et ce jusqu'à la période coloniale. Ce qui traduit leur recrudescence à partir de l'année 1960 avec l'accession du Tchad à la souveraineté internationale. Le contrôle des limites entre les différents terroirs devient du coup un élément important de lutte intercommunautaires et inter claniques. Dès lors, ces rivalités conflictuelles revêtent une dimension stratégiquement importante. Le présent article vise à déterminer les causes de ces rivalités conflictuelles territoriales entre les communautés. En effet, il s'agit de démontrer que la combinaison des plusieurs facteurs et des contingences liés à l'occupation de l'espace ont été les causes de ces conflits observés récemment dans le Guéra. Ensuite, il est question de déterminer les différentes parties en présence dans ces rivalités conflictuelles et le mobile de leur concentration autour de ces espaces en vue de leur contrôle. Une enquête quantitative et une méthode qualitative, faisant appel à une approche interactionniste et transactionnelle ont été utilisées à cet effet.

Keywords: Espace, Conflit, Occupation, Rivalités, Gestion, Concentration, Province du Guéra.

INTRODUCTION

Les rivalités conflictuelles liées à l'occupation de l'espace dans le département du Guéra ont plusieurs causes. Ce sont entre autres les causes liées à l'occupation de l'espace, aux découpages des nouvelles unités administratives et traditionnelles, les causes politiques et les causes économiques. Cependant, ces causes entraînent souvent des conflits intercommunautaires et inter claniques dus à l'occupation de l'espace pour l'exploitation des jardins, des champs ou des infrastructures d'utilité publiques. Ces conflits sont les résultantes de plusieurs facteurs qui se situent dans le temps et qui ont entraîné de mouvements de personnes d'un village à un autre, d'un canton à un autre et du département vers d'autres provinces du Tchad. C'est pourquoi, il est intéressant de clarifier les causes des conflits liées à l'occupation de l'espace et à leur gestion dans la province du Guéra en général et dans le département du Guéra¹ en particulier. Cela permettra de démontrer comment la course pour l'occupation des espaces, ainsi la création des nouveaux villages ont concouru à la naissance des rivalités conflictuelles entraînant souvent des morts d'hommes dans cette localité? Cette situation amène à évoquer l'état des frontières territoriales du département du Guéra en général et celles des cantons et villages souvent objet des disputes intercommunautaires à cause de leurs sols riches et de leurs démarcations peu ou mal connues. Les parties de ce travail aborde la question des limites territoriales et l'épineux problème de leur traçage, ensuite la question de la concentration de la population autour des espaces jugés utiles, laquelle concentration entraîne des rivalités conflictuelles et leur mauvaise gestion par les autorités administratives et traditionnelles.

Cependant, cette recherche a pour cadre d'étude le département de Mongo qui couvre alors une superficie d'environ 9800 km² et une population estimée en 2009 à 73 433 habitants (RGPH-2, 2009). Cela concerne ses limites fixées par les décrets n° 415, 416, 418 et 419/PR/MAT/2002 du 17/10/02 portant redécoupage administratif et restructurant le département en lui ajoutant deux nouvelles Sous-préfectures, créées à partir des cantons Migaami et Bidio. Il s'agit respectivement des Sous-préfectures de Baro et Niergui. Il faut noter que deux types de données ont été nécessaires pour mener cette étude. Nous avons d'abord les données collectées par rapport à la documentation existante sur le sujet et ensuite les données collectées à partir des entretiens menés auprès des personnes ressources avec lesquelles, nous avons mené d'enquêtes. S'agissant du traitement des données recueillies, les logiciels de notre ordinateur nous ont été d'une grande importance. Enfin, les résultats obtenus ont permis de structurer le travail, en trois parties à savoir les limites territoriales du département du Guéra, la concentration autour du foncier et en fin la gestion et l'usage des espaces utiles. La carte de la province et le tableau ci-dessous illustrent la répartition géographique et la diversité de la population toujours en perpétuelle recherche de l'espace.

I – Confusions dans les limites territoriales du département du Guéra

Chez les communautés du massif central tchadien, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, les limites territoriales intercommunautaires ou les frontières ne sont pas fixes ou du moins, ne sont pas démarquées. C'est d'ailleurs l'une des difficultés que rencontrent les autorités en charges de résolutions et de gestions de conflits qui s'éclatent dans le département avec comme corolaire des dégâts humains et matériels.

*Corresponding Author: Mahamat Ibni Bichara
Département d'Histoire, École Normale Supérieure de N'Djamena, TCHAD

¹Le département du Guéra fait partie de la province du Guéra au centre du Tchad.



Source: Atlas de du Tchad, 2016

Carte n°1: Délimitation administrative de la Province du Guéra, des départements aux cantons

Tableau n°1: Illustration du nombre de la population, de cantons, de villages et de ferricks

Sous-préfectures	Cantons et communautés	populations	Nombre de villages	Nombre de ferrick
Mongo	Migami	47.665	45	10
Mongo	Dadjo 1	61.674	45	75
Mongo	Oyo	10.326	6	18
Niergui	Abbassié	7.800	11	2
Niergui	Bidiyo	14.062	62	16
Niergui	Koffa	3.500	8	2

Source: INSEED et conception Mahamat Ibni Bichara, 2023

Confusion de démarcations des limites territoriales

En effet, la notion des limites territoriales initiée par l'administration coloniale pour le besoin de la cause et relevée par Zakinet Dangbet (2015) n'a pas été totalement appropriée et partagée effectivement par toutes ou du moins certaines communautés (Armi Jonas, 2015). A cela s'ajoute l'absence d'une véritable politique de matérialisation ou de démarcation des ressorts territoriaux des différents peuples qui se rivalisent dans le département du Guéra à causes de l'espace. Les limites territoriales administratives, internes n'ont pas revêtu jusqu'ici une certaine importance selon la perception de l'administration de l'État tchadien. Son attention est d'une manière générale tournée uniquement vers les frontières étatiques (Dadie, 1998). Les tentatives de résolution des conflits par les autorités administratives locales, leur mauvaise implication dans leurs résolutions mais aussi et surtout leurs difficultés de résoudre les conflits fonciers proviennent souvent de leur ignorance des limites territoriales locales. Cette situation constitue la véritable menace à la cohabitation pacifique et du vivre ensemble entre les différentes communautés et demeurent par conséquent des sujets d'actualité (Belrhali *et al.*, 2002). L'absence des démarcations des frontières et l'imprécision dans les limites ouvre ainsi la voie aux contestations et de leurs modifications au profit de certaines communautés. C'est l'un des principaux facteurs de la quasi-totalité des rivalités conflictuelles liées à l'occupation des espaces, observées dans

le département du Guéra. Les limites et les espaces convoités sont dans la plupart de cas des zones, non habitées, mais seulement utilisées pour des activités agricoles. Raison pour laquelle elles sont susceptibles d'être modifiées, une saison après une autre, de telle sorte qu'une confusion peut s'installer dans leurs définitions. C'est dans cet esprit, que naissent des fusions entre les limites des villages, des cantons et des sous-préfectures. C'est à dire une confusion entre les limites traditionnelles et modernes².

Par exemples, les limites du canton Dadjo I se confondent souvent avec celles du canton Migami (Djongoraboutelfane)³, celles du canton Bidiyo à celles du canton Dangaléat, celles des Koffa à celles du canton Abbassié⁴, étant donné que tous ces cantons sont issus des créations coloniales⁵. Il y a également superposition de ces différentes limites. Le canton Bidiyo à titre d'exemple, couvre une partie du territoire de canton Migami qui a été suspendu par l'administration coloniale⁶ avant d'être réhabilité par le gouvernement à l'occasion de la campagne pour les élections présidentielles d'avril 2021. Il arrive que dans la définition des limites administratives, les villages de certains cantons constituent eux même la frontière. C'est le cas de certains villages situés à cheval entre deux cantons. C'est les cas de villages Dongom Bidiyo et Dongom Dangaléat. Raison pour laquelle les limites de ces villages doivent être démarquées pour définir leur immobilité. C'est ainsi que, dans de nombreux cas, des villages dont la démographie n'est pas proportionnelle au foncier utile, se voient demander de l'aide dans les villages dont les ressources sont encore disponibles. Ces personnes se retrouvent en train de faire leurs champs sur des espaces appartenant aux villages voisins. Cette situation peut durer plusieurs décennies et conduire à des rivalités conflictuelles.

Rivalités conflictuelles autour des espaces

De cette confusion dans les démarcations des limites territoriales décrite ci-haut entraîne de facto des rivalités conflictuelles autour de ces espaces. C'est ainsi que pour un territoire emprunté par une communauté à une autre avec laquelle elle ont des relations séculaires, au fil du temps, les parents qui décèdent laissent donc ces espaces au profit de leurs progénitures. Ceux-ci ont alors en mémoire que leurs parents ou grands-parents ont exploité ces espaces depuis plusieurs décennies. Il devient quasiment inadmissible de se voir enlever ces espaces vitaux par les « anciens propriétaires » qui ont également besoin de ces espaces parce que, faisant face à leur tour à un manque du foncier utile pour satisfaire les besoins de la population. Les limites deviennent alors malléable au risque d'engendrer des conflits parfois ouverts, sanglants et meurtriers. Pour ces peuples d'agriculteurs, comme nous l'avons relevé ci-haut, se voir enlever un espace qui fournit à soi-même et aux siens les biens dont dépend leur survie peut être considéré comme un acte de condamnation, et par conséquent un acte de guerre. Les produits issus de l'agriculture sont la principale source de survie et de revenu des populations qui vivent essentiellement en zone rurale. Les frontières, non précises et non démarquées, deviennent également un enjeu géopolitique pour des individus ou des

² Il s'agit des démarcations administratives.

³ Il s'agit de l'ancienne appellation de cette communauté.

⁴ Les abassié sont reconnus sous le nom de Yalnas dans de nombreux documents administratifs et historiques.

⁵ Rapport des administrateurs coloniaux dans le Guéra, 1928, CEFOD.

⁶ Décret n° 1234/PR/ Portant réhabilitation du canton Dogangué.

chefs en quête de pouvoir et de territoire. C'est le motif pour lequel Djalabi Alazit⁷ affirme que :

« Certains chefs développent de stratégies pour occuper les zones où se situent les limites ».

Cet acteur se réfère principalement aux limites entre les cantons de Migami et celui des Dadjo I qui a créé un conflit meurtrier entre ces deux communautés en 2022 dont les stigmates son encore visible en 2023 du à leur mauvaise gestion par les autorités administratives⁸. Ces frontières se trouvent aussi être des limites entre des villages et chefferies se situant de chaque côté de ces cantons proches. Il explique en fait que des villages sont parfois créés sur les territoires frontaliers par certains chefs, pour accueillir des personnes expulsées de leurs villages d'origine ou de leur provinces pour des raisons diverses ou venantes d'ailleurs comme c'est le cas de réfugiés fuyant le conflit centrafricain qui se sont retrouvés entre les villages Nièrgui et Domayé dans le canton Bidiyo. En créant ces villages, ces chefs veulent assurer un contrôle sur un territoire plus vaste et assurer la loyauté des populations ainsi installées dans ces zones⁹.

Le flou des limites entre les unités administratives et traditionnelles peut ainsi attiser les tensions entre les différentes communautés. Cependant, le fait de créer les villages sur les portions territoriales limitrophes entraîne la plupart des contestations qui débouchent sur des altercations et des conflits. La démarche qu'entament certains clans pour l'expansion territoriale implique les besoins d'un certain nombre d'éléments qui participent à la survie de cet espace. Les clans installées dans ces territoires sont obligés de tenir fort pour survivre, afin de s'accaparer des portions de terres, des surfaces cultivables, des plaines inondables pour mener des activités génératrices des revenus. Car souvent, ce sont des familles qui possèdent de têtes de bovins et de caprins, cela suppose que c'est des familles qui ont besoin d'un grand espace. Les populations installées dans ces zones ont l'obligation pour leur survie de s'approprier des parcelles de terres, des surfaces cultivables pour subvenir à leurs besoins. C'est cette manœuvre qui risque de leur donner du goût de s'accaparer des espaces du territoire voisin. Ceci ouvre la voie plus tard, comme mentionné plus haut, à des contestations, des réclamations et par conséquent voire même à de conflits. Cette situation permet de comprendre les causes de la prolifération de conflits dans le département du Guéra. Au-delà de l'imprécision des limites entre les villages, les limites des cantons ne sont pas disposées aux précisions quant à l'immobilité ou même à la description de celles-ci (Abdourahman Halirou, 2012). La description des frontières administratives de ces terroirs est absente, du moins imprécise, dans la plupart des textes présidentiels. L'auteur fait mention des villages aux chefferies inclus dans le domaine de ces unités administratives pendant la collecté des impôts. Il ajoute que dans le découpage administratif, les limites des cantons et des villages ne sont pas clairement indiquées et démarquées; il n'y a pas de limites concrètes. L'occupation de ces espaces renforce la confusion dans la délimitation des frontières déjà présentes pour les villages et les entités traditionnelles qui se situent tout autour de ces unités. C'est ce qui exacerbe la situation, compte tenu du problème d'occupation, d'accès et de

gestion de l'espace foncier utile aux peuples du département du Guéra qui sont particulièrement issues du monde rural. Aussi, la méconnaissance des limites peut alors favoriser l'extension des villages dus à l'insuffisance des terres. Cette situation contraint les populations à se rabattre sur les espaces limitrophes ou du voisinage immédiat à l'effet d'en prendre le contrôle, entraînant ainsi des conflits ou chaque groupe veut s'imposer comme détenteur légitime de ces espaces qui constituent à partir de ce moment un enjeu majeur d'existence d'affirmation et de revendication. D'où la forte concentration autour du foncier dans le département du Guéra.

II-Concentration autour du foncier dans le département du Guéra

Pour comprendre la concentration autour du foncier dans le département du Guéra, il faut tenir compte au fait que les espaces territoriaux des communautés de ce département qui font l'objet de cette étude n'ont pas évolué depuis toujours contrairement à la pression démographique qui connaît une évolution galopante depuis plus de six décennies. Cette évolution démographique entraîne la concentration de la population autour des espaces sources des rivalités conflictuelles.

Pression démographique

Dans ce département, vit une population cosmopolite avec une diversité linguistique et culturelle plus considérable. Cependant, face à l'accroissement rapide de la population dû au progrès de la médecine, il se dégage une forte concentration autour des espaces. Il faut noter que cette concentration est beaucoup perceptible dans les grands centres. Surtout les centres de production agricole et les chefs-lieux des sous-préfectures tels que Mongo, Baro, Nièrgui, Katalok, Tounkoul, Golonti, Kofa etc...

C'est ce qui explique que les espaces utiles et les terres fertiles se font de plus en plus rares et deviennent des éléments de convoitise entre les communautés d'où les concentrations massives des populations autour de terres pour la recherche des ressources nécessaires à leur survie. Cette saturation foncière faut-il le souligner a pour facteur principal la croissance démographique galopante. Selon les résultats de certaines recherches sur la zone (Djimé Soumaine Baggar, 2001), le taux de croissance de cette population oscille entre 8 à 10%. Néanmoins, comme nous l'avons souligné ci-haut, plusieurs facteurs peuvent justifier cette forte concentration.

Plusieurs auteurs affirment que, l'une des principales raisons de cette forte croissance démographique dans les cinq ou quatre dernières décennies au Guéra résulte des facteurs ci-après:

- L'évolution de la médecine qui a permis de réduire le taux de mortalité du à certaines pathologies infectieuses ou contagieuses;
- La mauvaise planification maternelle, source des naissances non contrôlées;
- La surproduction comme source de réduction de la pauvreté et de mauvaise condition de vie.

Nonobstant cette situation, il n'en demeure pas moins que ces facteurs, associés aux éléments culturels et culturels de ces

⁷ Entretien du 10 novembre 2020

⁸ Saleh Hiran, entretien du 12 juin 2022 à Mongo.

⁹ NadjadaSouffra, entretien du 13 octobre 2020 à Tchalaou/Mongo

peuples Hadjarai¹⁰, produisent un effet dominant sur la croissance démographique. Parce que chez les Hadjarai, avoir assez d'enfant est considéré comme une source de richesse et de bénédiction divine dans la mesure où ceux-ci constituent en temps une main d'œuvre importante. Surtout, le fait d'avoir des enfants de sexe masculin, qui de point de vue familial assure la perpétuation de sa postérité car la société Hajarai est une société fortement patrilinéaire. Car jadis cette population Hadjarai pratique le culte de la Mardjai qui est une sorte de croyance traditionnelle, à laquelle elle est intimement liée (Djimé Seli, 2014).

Cette croyance est employée pour le traitement des plusieurs maladies qui relèvent du ressort du surnaturel. La croyance à la Margai est sollicitée lorsqu'on estime que ces maladies sont considérées comme une punition des dieux, des esprits et des ancêtres ou dans un second cas, un mauvais sort jeté par un proche selon les oracles exécutés par des médiums¹¹. Les Hadjarai accordent à la Margai une place de choix dans cette société traditionnelle. En effet, les fonctions du chef de Margai couvrent une hiérarchie à différentes échelles d'abord familiales, claniques, villageoises et communautaires. À cet effet, les Hadjarai, invoquent des esprits et d'autres faits incompréhensibles comme les pratiques divinatoires et les sacrifices offerts aux génies, (Peter Fuchs, 1965).

Enfin selon de nombreux auteurs, les habitants du département du Guéra sont des peuples qui vivent de l'agriculture (Djimé .S Baggar, 2002). Ces populations habitant les pieds du massif central tchadien ont démographiquement évolué depuis l'accession du Tchad à la souveraineté internationale. Elle est passé du simple au triple avec un métissage accru au fil du temps. Cette situation a entraîné la population à une course pour l'occupation des espaces.

Courses pour l'occupation de l'espace

Ensuite, il faut noter que l'insuffisance des espaces dans le département du Guéra s'explique par la participation de plusieurs phénomènes qui affectent indissociablement cet état de fait. Lors des recherches archivistiques dans les sous-préfectures de Niargui, Baro, et Koffa, nous avons relevé que la plupart de différends qui opposent les communautés villageoises, les clans et qui sont traités par les autorités locales relèvent purement des rivalités conflictuelles autour du foncier. Cependant, les données statistiques recueillies sur le terrain confirment la recrudescence des rivalités conflictuelles. Sur 220 dossiers traités en deux ans¹² dans le canton Bidiyo, 157 dossiers relèvent du foncier.

A Kilim, le Clan Séyéwé¹³ revendique des champs exploités par des clans Toyowé qui les exploitaient depuis plus de 100 ans aux abords de la rivière Béréting¹⁴. Ces portions auraient appartenu d'abord aux ancêtres des Clans Séyéwé et auraient été prêtés aux ancêtres des clans Toyowé pour les besoins des travaux champêtres¹⁵. Plus d'un siècle après, les petits fils de ces clans qui ont pourtant vécu en symbiose se rivalisent et s'opposent à cause de ces espaces utiles devenus richissimes à

cause de la pression démographique d'une part et de l'appauvrissement des sols d'autre part. A ce sujet, Nadjada Souffra¹⁶ affirme que:

« Depuis de temps de nos ancêtres, nos clans vivaient en parfaite harmonie. Les terres sont exploitées par n'importe quel habitant de notre village et de villages voisins sans que personne ne puisse en réclamer quoique ce soit. Nous vivons dans une cohésion sociale parfaite ».

Il faut noter que la saturation des personnes autour du foncier exacerbe généralement les rivalités conflictuelles. Dans sa thèse, ZakinetDangbet a élucidé un pan des éléments abordant les conflits liés au foncier (Zakiné D, 2015, pp.228-245). Il confirme que quel que soit la nature des conflits liés aux fonciers, ils se rattachent à une question de survie et de vitalité. Les parties en présence cherchent à avoir accès pour la sauvegarde et le contrôle d'un territoire supposé indispensable. Il s'agit pour ce cas précis d'une question des espaces riches et avantageux.

Cela est confirmé également par les propos de Djada AhmatAneye qui ajoute en terme :

« A l'époque, nos parents ne donnent aucune importance à la terre, ils l'offrent à quiconque voulant faire usage et ce jusqu'aux étrangers. Mais depuis que l'on commence à donner de l'importance à la terre en faisant des jardins dans les bas-fonds et les plaines inondables, la question de son exploitation et de sa gestion est devenue un enjeu majeur de conflictualité inter clanique et inter villageoise. Ces conflictualités sont souvent attisées par des enfants de ces communautés vivant dans les grandes villes ou à l'étrangers. »

Il faut également relever que les rivalités conflictuelles liées aux fonciers et les conflits intercommunautaires sont totalement confondus. Il s'agit dans les deux cas de figure qui tournent d'une part autour de questions des rapports sociaux, et d'autre part à l'accès et au contrôle des espaces. Cela veut dire que le foncier représente des visions liées à l'utilisation de l'espace par des sociétés humaines en interaction. Quant aux conflits intercommunautaires, ils sont les manifestations qui se déroulent autour des espaces par des groupes d'hommes à l'effet de les sauvegarder et de les gérer pour leur intérêt. Néanmoins, il faut noter que la plupart des rivalités conflictuelles liées à l'occupation de l'espace qui se manifestent dans le département du Guéra sont provoquées par de questions de l'accès et de contrôle des espaces vitaux. L'espace, objet des rivalités conflictuelles devient ainsi, un instrument de protection de communautés, de clans et de lignages. La concentration autour des espaces vitaux, exige aux différentes parties en présence de lutter à l'effet de s'imposer et imposer leur prépondérance. Cependant, dans une telle lutte, les acteurs ne respectent pas le droit¹⁷ des uns et des autres, ce qui peut entraîner un risque croissant des rivalités entre eux. Des luttes autour de l'accès aux espaces vitaux peuvent engendrer de PHENOMENES migratoires à la saturation de l'espace et de la rareté des ressources naturelles.

¹⁰ Un nom donné par d'autres

¹¹ Dans la société Hadjarai, la plupart de médiums étaient des femmes.

¹² Khamis Hamid, entretien du 12 juin 2020 à Niargui.

¹³ Nom d'un clan du grand groupe Bidiyo.

¹⁴ L'un des bras du Bahr Salamat qui alimente le fleuve Chari qui prend sa source en république Centrafricaine.

¹⁵ Sabit Azene, entretien du 23 juillet 2019 à Mongo.

¹⁶ NadjadaSouffra, entretien du 29 août 2019 à Mongo.

¹⁷ Loi n° 25/PR du 22 juillet portant propriété foncière et droits coutumiers Source : CEFOD/OFT, 2004.

Phénomène migratoire

Lamigration est un phénomène très présent et connu dans le département du Guéra. En cela, il constitue un autre élément et non de moindre qui s'explique par la forte concentration de la population autour des espaces utiles. A cause de l'appauvrissement des sols, la rareté des pluies dus au changement climatique, la population se concentre de plus en plus vers les espaces les plus riches. C'est ainsi que ces espaces deviennent saturées et cette situation oblige une partie de cette population à chercher mieux ailleurs. C'est de cette manière que le phénomène migratoire a commencé. Par vagues successives, plusieurs personnes ont migré vers les grandes villes pendant les années de sécheresses de 1971-1972 et 1984-1985. C'est ainsi que l'on retrouve aujourd'hui, un nombre important de ces populations dans certaines grandes villes du Tchad. Ils représentent un important nombre dans les villes de N'djamena, d'Abéché, de Moundou et les environs de la ville de N'djamena, le Chari Baguirmi etc. Cette mobilité des peuples du département du Guéra, qui continue jusqu'aux jours d'aujourd'hui est toujours justifiée par la forte concentration autour des espaces et la dégradation des sols. Cette course pour l'occupation des espaces confirme que cette population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Mais la dégradation de l'environnement vient s'ajouter aux mauvaises conditions de vie de cette population déjà très précaire.

Le manque de l'espace utile ne permet donc plus à cette population de fournir ce dont elle a besoin pour sa survie. Raison pour laquelle face à ce besoin accrue, elle est obligée de se déplacer pour chercher des solutions, c'est-à-dire, la recherche des conditions meilleures ailleurs. Mais il faut souligner que l'utilisation et la mauvaise gestion de ces espaces sont aussi les causes des rivalités conflictuelles que l'on observe dans la province du Guéra et qui sont souvent très mal gérées par les autorités administratives et traditionnelles.

III- Accès, usage et gestion des espaces utiles dans le département du Guéra

L'utilisation abusive des espaces comme les bas-fonds, les débordements des limites dans les plaines inondables dont il est fait cas dans le cadre de la présente étude mais aussi et surtout le mauvais usage des terres, sont à la base de rivalités conflictuelles. Raison pour laquelle cette partie aborde particulièrement la question d'accès, d'exploitation et de gestion incohérente des terres sans y penser à son enrichissement par des moyens et des techniques modernes afin d'en faire bon usage.

Problème d'accès et de contrôle des espaces utiles

En effet, les activités génératrices des revenus, productrices des richesses et la prolifération des acteurs sur ces territoires sont autant fondamentales que les dispositifs de prévention et de gestion des conflits mis en place par les autorités administratives et traditionnelles dans le cadre de la politique communautaire deviennent inefficaces. Cette inefficacité fait place aux liens de parenté et aux considérations claniques pour l'accès à ces espaces utiles. Ce qui constitue souvent des sources des rivalités conflictuelles entre les parties en présences sur le terrain. Et souvent, ce sont ces considérations claniques prévalent dans le cadre de règlement de conflits sans que cela puisse atteindre le niveau des autorités communautaires. Ce dispositif constitue souvent de levier de prise de décision dans le sens d'une politique de règlement des

conflits plus efficaces que même les autorités administratifs qui interviennent ne disposent guère¹⁸.

Car souvent ces autorités s'imposent en autorisant l'implantation des infrastructures d'utilité publique bâties par les pouvoirs publics et/ou les sociétés privées. Celle-ci sont fréquemment sources de rivalités conflictuelles entre les différentes parties en présence.

C'est ce qui a déclenché les rivalités conflictuelles entre les villages Kadam et Domayé, tous situés dans le canton Bidiyo, département du Guéra. En effet, cette rivalité conflictuelle est née suite à l'implantation d'un pylône par la société de téléphonie mobile TCHAD-MILICOM en 2012. C'est ainsi que les avantages financiers liés à cette implantation que doit verser la société au chef de terre ont fait l'objet de dispute entre les deux communautés villageoises. Chacune d'elle réclame la propriété de la portion qui a servi de cadre pour l'implantation de cette infrastructure. Portion qui dorénavant, devient importante par rapport aux avantages financiers qu'elle génère. C'est dans ces conditions que le village Domayé dépose une plainte auprès du chef de canton de l'époque Rakip Taisso pour réclamer cette terre, pendant que l'autre partie en fait autant¹⁹. C'est ainsi qu'est née une vive tension entre les deux villages au point d'en devenir un conflit ouvert.

Lorsqu'ils ont appris que les travaux du pylône ont commencé, les habitants de ces deux villages lourdement armés débarquent sur les lieux où la société devrait lancer les travaux de construction de cet ouvrage. Ne pouvant gérer cette vive tension, la société fait appel à la gendarmerie qui débarque sur le site pendant que les belligérants se regardent en chien de faïence. Cette vive tension a conduit les autorités à suspendre le droit de versement des avantages à toutes les deux parties.

A ce sujet le Commandant de Brigade Ahmat Harendji²⁰ en service lors de ces événements raconte :

« La gestion de cette crise liée au foncier nous a été une casse tête dans la mesure où les deux parties sont intimement liées, chaque partie semble avoir raison du fait de leur rapprochement familial. C'est pourquoi nous avons fait appel à notre hiérarchie à Mongo pour maîtriser la situation ».

La problématique de l'accès et du contrôle des espaces suscite de nombreuses réactions de communautés vivantes dans cette sphère territoriale du département du Guéra. Chacune d'elle cherche à y accéder en dépit des difficultés liées à la gestion de ces espaces d'où la récurrence des rivalités conflictuelles.

Difficultés de gestion des espaces

Au lieu de servir comme un creuset d'identité collective et un symbole de l'unité, les espaces se transforment plutôt en des lieux de revendication socioculturelle et de bataille clanique souvent réfractaires au souci d'intégration socio-économique et culturelle. C'est dans cette logique que les autorités s'emploient dans une dynamique de démarcation des limites territoriales à l'effet de faciliter l'accès à ces espaces et d'en prévenir les conflits entre les peuples et d'en résoudre ceux efficacement ceux qui peuvent encore survenir. C'est dans ce sens que plusieurs campagnes sensibilisation des paysans pour la cohabitation pacifique et le respect des autorités de l'État et

¹⁸Décret colonial de 1932 portant constatation des droits coutumiers.

¹⁹HassaboDjimé, entretien du 10 mars 2020 à Domayé.

²⁰Entretien du 19 avril 2021 à N'djamena

des us et coutumes ont été menées. En dépit de ces campagnes, nous assistons toujours à des fortes concentrations autour de ces espaces entraînant ainsi leur mauvaise gestion d'où naissent les rivalités conflictuelles. Lesquelles rivalités entravent le processus de la cohabitation pacifique et de la production des ressources agricoles et maraichères.

En examinant les dynamiques foncières dans la zone du Batha, province voisine du Guéra, Zakinet D. (2015) explique que les localités où il y a une forte densité de la population, les exploitants utilisent de manière abusive et sans réserve de la terre. Cette pratique limitent aussi les possibilités et les techniques d'enrichissement et de fertilité des entraînant des conséquences néfastes sur l'environnement (appauvrissement des sols, disparition de la faune et de la flore, exode rural etc.). Ainsi, on assiste à une situation où les espaces utiles qui subissent une forte concentration humaine seront dans l'incapacité de supporter les nouveaux besoins. Le problème de leur gestion optimale constitue également le véritable goulot d'étranglement de la cohabitation pacifique.

Il faut noter que l'ampleur et la vitesse avec laquelle la population occupe et utilise ces espaces montrent qu'on assiste incontestablement à la rareté spatiale due à une mauvaise gestion des exploitants et aux changements climatiques. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, les activités agricoles pratiquées, dans le département du Guéra ne sont pas rentables à cause de l'infertilité des sols. Au regard de cette situation, la population est confrontée à un véritable problème de survie, car la dégradation de nos sols par les activités agricoles intenses de l'homme sur son environnement. Enfin, notons que l'occupation massive et l'exploitation abusive des espaces, produisent des effets négatifs sur les sols. Les espaces deviennent ainsi non seulement un objet de convoitise mais inéluctablement un enjeu sociaux-communautaires d'expression.

Conclusion

En somme, il faut noter que les habitants du département du Guéra, au-delà de leurs activités agricoles pratiquent également la chasse et la cueillette mais aussi et surtout l'élevage qui représente une activité génératrice des revenus, symbolique et prestigieuse. C'est ainsi que les revenus issus des récoltes des espaces utiles qui sont les bas-fonds et les plaines inondables sont utilisés pour l'achat des bovins, des caprins, des équidés et même la volaille. Dès lors, ces espaces deviennent un objet de convoitise entre les communautés, les clans qui cohabitaient depuis des siècles dans un modusvivandis.

C'est ainsi que sont nées les rivalités conflictuelles autour de ces espaces. Cette antagonisme est préjudiciable à la cohabitation pacifique entre les communautés. Ainsi, ces rivalités conflictuelles nées de l'imprécision de limites territoriales, de la mésentente dans la gestion de l'espace utile, deviennent sources de concentration autour du foncier. Ces facteurs produisent des effets immédiats sur le processus de l'occupation de l'espace et ouvre de ce fait la voie aux conflits intercommunautaires et inter claniques et inter claniques. La présence de ces divers acteurs, créent des conditions où interviennent d'autres acteurs originaires du Guéra et vivant ailleurs.

Au regard de ce qui précède, il faut noter que le gouvernement tchadien a intervenu et continu à s'investir pour concilier et encourager les parties en présence au vivre ensemble gage de la stabilité et de la cohésion sociale. Pour ce faire, il doit s'atteler à délimiter les limites des espaces communautaires et encourager la cohabitation pacifique. Il doit également mettre en place des organes de prévention et de gestion de conflits à l'effet de faciliter la cohabitation pacifique entre les communautés dans cette partie du Tchad en proie conflits intercommunautaires.

Références

- Abdouraman H, 2007, « Frontières et découpages territoriaux dans l'extrême-Nord du Cameroun: enjeux et implications (XIVe-XXe siècle) », Thèse de doctorat PhD d'Histoire, Université de N'Gaoundéré.
- Abdouraman H., « Occupation de l'espace et gestion des ressources halieutiques dans la zone de Darak au lac Tchad », Mémoire de maîtrise de géographie, Université de N'Gaoundéré, 2006.
- Armi J, 2015, « Accès à la terre et conflits au Tchad du XXe au XXIe siècle », Thèse de doctorat PhD d'Histoire, Université de Maroua.
- Belrhali H., Bernard S. et Videlin J-D., 2002, L'accès du public aux biens ruraux face aux droits, In : A qui appartient l'espace rural ? Enjeux Publics et politiques, s/s Perrier-Cornet P., pp. 25-47.
- Bossuet L., 2005, Ségrégations spatiales, sociales et politiques dans les campagnes, In : Concentration économique.
- Décret colonial de 1906 portant régime de la propriété foncière.
- Décret colonial de 1923 portant organisation du système de l'immatriculation foncière.
- Décret colonial de 1932 portant constatation des droits coutumiers.
- Décret colonial de 1935 portant immatriculation foncière 1935.
- Décret colonial de 1955 portant incorporation au domaine privé des terres inexploitées depuis plus de dix (10) ans.
- Décret colonial de 1956 portant réorganisation foncière et domaniale.
- Décret colonial du Application du décret du 20/05/1955: CEFOD/OFT, 2004
- Loi n° 23/PR du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux.
- Loi n° 24/PR du 22 juillet 1967 portant limitations aux droits fonciers.
- Loi n° 25/PR du 22 juillet portant propriété foncière et droits coutumiers, CEFOD/OFT, 2004.
- DadiAbdraman, 1998, Tchad : l'État retrouvé, l'Harmattan, Paris, 222 pages.
- DjiméSeli, 2014, Déconnexions identitaires Hadjarai : les enjeux des technologies de la communication au Tchad, langaa, Africanstudiescenter, Leiden Netherlands, p 98.
- Djimé S. Baggar, 2001, Mémoire de CAPEL, ISSÉD de N'Djamena, 98 Pages. Fuchs .P, 1999, La religion des Hadjarai, pour mieux connaître le Tchad, Harmattan p, 59.
- Zakiné Dangbet, 2015, Des transhumants entre alliances et conflits, les arabes du Batha (Tchad), Aix-Marseille.